



Conditions d'Admission

Aiguilles *G*uillestre *E*mbrun *S*avines

AGES vous souhaite la bienvenue

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé des informations concernant la procédure d'inscription sur la liste d'attente. Nous avons le plaisir de vous communiquer en pièces jointes, la liste des documents à fournir ainsi que les démarches à effectuer.

Les équipes du réseau AGES se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de faire votre connaissance, recevez, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le réseau *Aiguilles Guillestre Embrun Savines*

Le réseau AGES un réseau conventionnel mis en place par la volonté des conseils d'administration de ses différents membres. Il est composé de quatre Etablissements (Aiguilles, Guil-Ecrin, Embrun, Savines) et d'un réseau gérontologique (VVCS) qui intervient sur les cantons des établissements.

Les membres du réseau AGES proposent entre autres, une capacité d'accueil en Hébergement des Personnes Agées Dépendantes de 434 lits répartis comme suit sur cinq sites :

- Aiguilles, (95 lits EHPAD)
- Guillestre (79 lits EHPAD) et l'Argentière la Bessée, (36 lits EHPAD)
- Embrun centre ville L'EHPAD des Chanterelles, rattaché au Centre Hospitalier d'Embrun, (83 lits EHPAD)
- Embrun site du Roc L'USLD du Centre Hospitalier d'Embrun (30 lits USLD)
- Embrun site Lou Village (63 lits d'EHPAD)
- Savines le Lac. (48 lits EHPAD)

Afin de simplifier les démarches d'admission dans les différents établissements pour les personnes âgées et leurs familles, les professionnels de santé du réseau AGES vous proposent :

- **un dossier unique d'admission en EHPAD pour l'ensemble des établissements AGES :**

→ Quelle que soit la structure d'accueil souhaitée, le dossier d'admission est retiré indifféremment sur l'un des 5 sites ;

→ Les pièces nécessaires à la constitution du dossier administratif sont identiques d'un site à un autre ;

→ Quelle que soit la structure d'accueil recherchée, le dossier d'admission complété est déposé indifféremment sur l'un des 5 sites qui le transmet à l'établissement d'accueil souhaité ;

→ Dans l'hypothèse d'un transfert d'un établissement à un autre, ce dossier suit la personne âgée sans qu'aucune autre formalité ne lui soit demandée ;

- **Une liste d'attente commune aux établissements AGES :**

Inscriptions à caractère urgent

Si la structure souhaitée n'est pas en mesure de réserver de suite favorable à une demande urgente au jour du dépôt de celle-ci, les établissements AGES pourront en fonction de leurs disponibilités proposer à la personne âgée :

→ Un hébergement temporaire dans l'un des établissements AGES dans l'attente qu'une chambre se libère dans la structure initialement souhaitée,

→ Une orientation adaptée à l'état de santé de la personne âgée au sein des établissements AGES.

Inscriptions de précaution

La personne âgée est invitée à préciser sur la Fiche d'inscription et par ordre de préférence, le nom de l'établissement ou des établissements au sein duquel elle souhaite être prioritairement accueillie.

**Quelle que soit la structure d'accueil recherchée,
Vous pouvez retirer et déposer votre dossier d'admission du lundi au vendredi auprès de :**

Madame Marie-Laurence RAMPON à Aiguilles : 04.92.46.70.18

de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00
Hôpital Local 05470 Aiguilles
serv.direction@hl-aiguilles.com

Madame Valérie DUMAS à Guillestre : 04.92.45.47.60

De 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30
Résidences Guil-Ecrins, 05600 Guillestre
accueil.guillestre@guilecrins.fr

Madame Nelly MASSIEYE à l'Argentière la Bessée : 04.92.23.19.70

De 08H30 à 12H00
Villa Montbrison 05120 l'Argentière la Bessée
accueil.largentiere@guilecrins.fr

Madame Monique PEYRON, Madame Ayse AGCA à Embrun : 04.92.44.63.00

De 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00
"Les Chanterelles", rue Delattre de Tassigny 05200 Embrun
mapad.accueil@ch-embrun.fr

Madame Fabienne CONSTANT Au Centre Hospitalier d'Embrun : 04.92.43.73.40

De 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00
USLD, rue Pierre et Marie Curie 05200 Embrun
sec.cspa@ch-embrun.fr

Madame Sophie WELLEMS, à Embrun : 04.92.23.26.00

De 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
Lou Village, Chemin des Croix 05200 Embrun
accueil.louvilage@ch-embrun.fr

Madame Dominique BARBESIER, Mme Marie Pierre EVEN, à Savines le Lac : 04.92.44.20.25

De 08H00 à 12H00 et 14H00 à 17H30
Résidence F. Pavie, rue St Ferréol 05160 Savines le Lac
fondationpavie@wanadoo.fr

PROCEDURE D'ADMISSION

Toute personne qui envisage son admission au sein d'un établissement du réseau AGES doit demander à faire la **visite préalable de la structure d'accueil souhaitée**. Lors du premier contact avec la personne âgée ou ses proches, la procédure d'admission est expliquée et une visite de l'établissement est proposée. Le demandeur prend connaissance des pièces nécessaires à la constitution du **dossier d'admission, nécessairement complet**, au jour de l'inscription sur la liste d'attente :

Liste des pièces administratives à fournir

- Une photocopie de la pièce d'identité ou tout autre document officiel (joindre 2 photographies récentes) ;
- Un extrait d'acte de naissance avec mentions en marge ;
- Une photocopie du livret de famille (ou des livrets de famille) ;
- La carte de sécurité sociale (+ attestation jointe à la carte Vitale) ;
- La carte de mutuelle (ou CMU) si la personne est adhérente ;
- La fiche médicale du médecin traitant remise sous pli cacheté au Médecin Coordonnateur ;
- Un justificatif de ressources (sauf pour le site d'Aiguilles) ;
- Une assurance responsabilité civile ;
- Une photocopie du jugement pour les majeurs sous tutelle, curatelle, mise sous sauvegarde de justice ;
- Une photocopie du votre contrat obsèques, à défaut, le choix du service de pompes funèbres ;
- Les coordonnées d'un référent familial unique pour la Résidence.
- Le document désignant la personne de confiance.
- Le contrat de séjour signé, accompagné de l'acte de caution solidaire.

Visite de pré-admission

Lors de cette visite, la responsable de l'accueil fait visiter les locaux, expose le fonctionnement de l'établissement, remplit la Fiche d'inscription.

Entretien avec le médecin coordonnateur

Le médecin coordonnateur peut, au vu du dossier, proposer un entretien à la personne âgée. Cet entretien a lieu au sein de la structure d'accueil souhaitée durant les temps de présence habituels du médecin coordonnateur au sein de l'établissement ; néanmoins, si l'état de santé de la personne âgée le justifie, le médecin coordonnateur pourra effectuer cette visite à domicile, si celui-ci est situé dans le département.

Le médecin coordonnateur dresse un premier bilan qu'il confronte avec l'évaluation médicale du médecin traitant de la personne âgée, prend contact avec lui en cas de discordance ou pour obtenir tout complément d'information qu'il estimera utile.

L'infirmière peut contacter son homologue pour tout complément d'information, si la demande émane d'une structure.

Le médecin coordonnateur expose à la famille les possibilités de prise en soins que la structure est effectivement en mesure de proposer au moment de la visite de pré-admission (limites thérapeutiques et éthiques), propose éventuellement un établissement plus adapté à l'état de santé de la personne âgée.

Les délais entre l'inscription sur la liste d'attente et l'entrée en institution pouvant être importants et l'état général de la personne âgée se modifier considérablement, le médecin coordonnateur ou l'infirmière peut être appelé(e) à procéder à une nouvelle évaluation médicale.

La Commission des Admissions, composée du médecin coordonnateur, de l'infirmière ou du cadre de santé, de la responsable de l'accueil, soumettra au Directeur un avis collégial et consensuel.

La responsable de l'accueil de santé remet, commente, explique l'ensemble des documents qui constituent le dossier d'admission, délivre les documents d'accueil.

Inscription sur la liste d'attente

Le demandeur est invité à préciser ses choix quant à le ou les établissements au sein duquel (*des quels*), il souhaite prioritairement être accueilli.

Une fois par mois, les dossiers en attente font l'objet d'un bref réexamen et la responsable de l'accueil contacte les inscrits (actualisation de la liste d'attente).

Lorsqu'une chambre se libère, il appartient à l'agent d'accueil de prendre attache avec les personnes inscrites sur la liste d'attente, en respectant l'ordre de classement.

Si la structure d'accueil initialement souhaitée ne dispose d'aucune disponibilité et que l'admission revêt un caractère urgent pour le demandeur, la responsable de l'accueil ou le cadre de santé contactera les établissements AGES afin de proposer à la personne âgée un hébergement temporaire. Avec l'accord écrit du demandeur et/ou de sa famille, ou de son représentant légal, le dossier concernant la personne âgée sera transmis à l'établissement assurant l'accueil temporaire.

La liste d'attente est régulièrement remise à jour (désistement, nouvelle inscription); elle est disponible à l'accueil.

Prononcé de l'admission

Le Directeur prononce l'admission.

Présentation du Résident entrant à l'équipe soignante par le Cadre de Santé

Le cadre de santé présente à l'équipe soignante lors des transmissions, le dossier du Résident entrant.

Cachet de l'établissement	FICHE D'INSCRIPTION	
IDENTIFICATION DE LA PERSONNE AGEE		
Nom d'usage:	Prénom :	
Nom de jeune fille :		
Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	Date de naissance :	N°SS :
Commune de Résidence, adresse, tél :	Dépt :	
IDENTIFICATION DU REFERENT FAMILIAL		
Nom et degré de parenté du référent familial :	Adresse :	N° de téléphone, fax, mail :
IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE		
Nom et degré de parenté de la personne de confiance :	Adresse :	N° de téléphone :
DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'ATTENTE		
Date :	Qui fait la demande ? <input type="checkbox"/> La personne âgée <input type="checkbox"/> Un tiers <input type="checkbox"/> La personne âgée et un tiers	Le tiers est : <input type="checkbox"/> Familial <input type="checkbox"/> Non familial

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Où vivez-vous habituellement ?

- Seul, domicile privé
- Seul, foyer logement
- En couple, domicile privé
- En couple, foyer logement

- SSIAD, Aide Ménagère...
- Avec un membre de votre famille
- En accueil familial

- Avec d'autres personnes
- Dans une autre MDR
- En milieu protégé

Où êtes-vous au jour de la demande ?

- Court séjour hospitalier
- Moyen séjour

- USLD
- psychiatrie

- Hébergement temporaire

Les 2 principaux motifs de votre demande :

- Changement de structure
- Sortie d'hôpital avec impossibilité de retour à domicile
- Aggravation de l'état de dépendance
- Conjoint(e) décédé(e) ou perte de soutien familial
- Admission du conjoint en établissement

- Isolement, insécurité trop forte pour rester à domicile
- Inadaptation du logement
- Rapprochement familial
- Retour au pays
- Autre (à préciser)

FRAIS DE SEJOUR

1/ Les frais de séjour sont réglés par le Résident ou sa famille (un tiers se portera caution). Si les revenus du demandeur sont insuffisants, un dossier de demande d'aide sociale est constitué auprès de la mairie du domicile de celui-ci. Concernant les modalités de règlement, se reporter au Contrat de Séjour de l'établissement.

Adresse de facturation :

Aide Personnalisée à l'Autonomie – Allocation Logement Social

Le demandeur est il déjà bénéficiaire :

de l'APA à domicile ou en établissement, si oui dans quel département ? _____

de l'ALS, si oui indiquez le numéro d'allocataire : _____

FRAIS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX

Pour chaque établissement, se reporter au Contrat de Séjour. Préciser le nom et l'adresse des organismes de retraite dont dépend le futur Résident (joindre un talon de pension de chacun de ces organismes) :

NATURE DE LA DEMANDE

Demande à caractère urgent

Structure initialement souhaitée

-

2^{ème} choix

-

3^{ème} choix

-

Inscription de précaution

Structure initialement souhaitée

-

2^{ème} choix

-

3^{ème} choix

-